

Le Gouvernement porte de 20 à 25% au moins le quotas des marchés publics à réserver par chaque autorité contractante, dans son plan annuel de passation des marchés publics, aux jeunes et femmes entrepreneurs de nationalité togolaise et exerçant sur le territoire national.

[Lire l'arrêté portant rehaussement à 25% de la part des marchés publics à réserver aux jeunes et femmes entrepreneurs \(1.12 MB 2019-05-20 05:05:19 \)](#)